



## Flash infos élus

### Cadeaux et bons d'achat

#### Soumis à cotisations sociales ou non ?

**Les cadeaux et bons d'achat offerts aux salariés par le comité d'entreprise ou directement par l'employeur sont soumis par principe aux cotisations de la Sécurité sociale.**

Cependant l'Urssaf accorde une certaine tolérance et par la même occasion une exonération, sous certaines conditions, sur ce type d'avantages.

[Voir quelles sont les conditions d'exonération](#)



### Partenariat Cadhoc / Cezam

#### Jusqu'à 300 € d'économies sur les frais de services

Grâce au nouveau partenariat entre Cezam et le Groupe Up, bénéficiez, pour les fêtes de fin d'année, d'avantages exclusifs sur votre commande de chèques Cadhoc. Avec le chèque Cadhoc, vos collègues auront accès au réseau d'acceptation le plus large du marché, constitué de plusieurs milliers de magasins agréés, couvrant tous les univers cadeaux, partout en France.

#### Nouveau !!

**Dorénavant, Cezam vous propose également de disposer du support "carte Cadhoc" en profitant de 50% de remise sur les coûts de fabrication de cette carte.**

[Découvrez l'offre en détail](#)



### Jusqu'à 80 € d'économies en +

#### En commandant avant le 30 novembre 2017

Comme chaque année, Up propose aux CE qui anticipent leur commande de chèques ou cartes Cadhoc de bénéficier d'une offre spéciale Noël.

**Cette année, ce sont 80 € d'économies supplémentaires qui vous sont offerts, à condition de passer commande entre le 1er Octobre et le 30 Novembre 2017.**

[Plus d'infos sur cette offre](#)



### Inscrivez-vous dès maintenant !

**Matinée D'information - Gratuite**

**"Mieux connaître tous les avantages qu'offrent une mutuelle d'entreprise"**

**Mardi 17 octobre 2017**

**De 9h30 à 12h00**

**à Caen**

Nous vous proposons avec l'aide de La Mutuelle des coopérateurs, une matinée d'information conviviale.

#### Le thème :

"Mieux connaître tous les avantages qu'offre une mutuelle d'entreprise".

En France, les CE sont souvent à l'origine de la mise en place de contrats "Complémentaire santé". Mais, depuis plus d'une dizaine d'années les pratiques des CE ont été bouleversées.

La loi prévoit que les CE soient informés sur le choix de la mutuelle dans l'entreprise, les élus et les organisations syndicales ne doivent pas être écartés des négociations.

Afin de vous mobiliser pour représenter les salariés dans le choix de la mutuelle et dans la négociation, Cezam Normandie vous propose cette matinée d'information et quelques pistes d'actions.

#### Au programme :

Un rappel historique : les enjeux et conditions de mise en place  
Les avantages de la réglementation :  
La portabilité  
Cas de maintien des garanties  
Le versement santé  
Le haut degré de Solidarité  
Les leviers de la négociation pour

## Partenariat Cezam / Chèques Lire et Culture

### Nouveau

Vous souhaitez partager la culture au plus grand nombre en proposant des bons d'achat utilisables sur le plus large réseau culturel en France : cinéma, abonnements presse, CD, DVD, jeux vidéo, sorties au théâtre, concerts, cirques...

Optez pour les chèques LIRE ou CULTURE grâce au nouveau partenariat Cezam. Vous bénéficierez d'avantages exclusifs sur votre commande.

A noter : Les bons d'achat à vocation culturelle ne sont pas soumis à cotisations sociales. Ils peuvent donc être offerts à tous les salariés sans exception, sans limite de montant et sans contrainte d'événement en accord avec la lettre circulaire de l'Acoss N°2004-144.

[Info Chèque Lire et Chèque Culture](#)



les élus.

**Inscrivez-vous !**

Téléphone :  
02 31 95 96 64

Mail :  
contact@cezam-normandie.fr



**Cezam Normandie**

30 avenue Nicolas Copernic – B.P. 85203 - 14074 CAEN cedex 5 -  
- Tél. / fax : 02 31 95 96 64 Mail : contact@cezam-bassenormandie.fr -